

Dépister tous les bébés sourds

ENVIRONNEMENT La Haute-Normandie est une des rares régions françaises qui généralise le dépistage de la surdité chez les nouveau-nés. Etape essentielle pour vaincre ce handicap.

Mathéo, trois jours, dort tranquillement dans son petit lit, à côté de sa mère, à la maternité du CHU de Rouen. Malgré les électrodes que l'infirmière vient de fixer sur son front et sa nuque, et le petit casque qui enserre ses oreilles. Cette opération de quelques minutes, va permettre de vérifier si le bébé entend normalement.

A quelques jours de la Journée de l'Audition, le Dr Yannick Lerosey poursuit la mise en place du dépistage de la surdité chez les nouveau-nés, dans toutes les ma-



ternités de la région. A l'initiative de ce spécialiste, la Haute-Normandie est une des trois régions françaises (avec Champagne-Ardenne et l'Alsace) à généraliser ces tests. D'abord mis en place dans l'Eure, ce programme doit couvrir tout le territoire de la Seine-Maritime en 2009.

Réalisés à l'aide d'appareils simples par le personnel soignant, ces examens sont essentiels pour l'avenir des personnes souffrant de ce handicap. « Parce que l'on n'entend pas, on ne parle pas. C'est une course contre la montre qui se joue les deux premières années. Les parents s'aperçoivent

des difficultés de langage vers 18 ou 24 mois, et l'on a alors perdu la meilleure phase pour commencer la rééducation avec les prothèses », insiste le médecin ORL. Grâce aux tests, le diagnostic définitif est connu à l'âge de trois mois. « Ce qui permet ensuite à 70 % des enfants de récupérer un langage normal, le reste des 30 % le retrouve partiellement », poursuit le Dr Lerosey. Le progrès des appareillages, avec dès un an la possibilité de fixer des implants dans l'oreille interne, permet à des enfants sourds profonds de retrouver des capacités d'audition.

V. B.

40 000 nouveau-nés

Spécialiste de la surdité chez l'enfant, le Dr Lerosey a d'abord mis en place le dépistage à la maternité d'Evreux en 1999. Depuis, il a couvert tout le territoire de l'Eure. En Seine-Maritime, il lui reste à étendre le dispositif au Belvédère, dans les cliniques Mathilde à Rouen et du Petit-Colmoulins au Havre (Harfleur), ainsi qu'à l'hôpital d'Elbeuf, et en 2009 à la maternité de la clinique de Dieppe.

40 000 enfants ont donc été testés depuis le démarrage. La surdité concerne environ un enfant

sur 1 000. Mais leur avenir peut être gravement compromis à cause de ce handicap. Non dépistée à temps, la surdité empêche d'acquérir le langage, de suivre une scolarité normale, et de s'insérer dans la vie professionnelle. Après avoir été longtemps mis au ban de la société, et traités comme des aliénés, les sourds ont retrouvé une dignité grâce au langage des signes. Certaines associations qui se sont battues pour cette reconnaissance contestent donc le développement du dépistage.